



**Organisation  
mondiale de la Santé**

**CONSEIL EXÉCUTIF**  
Cent cinquante-deuxième session  
Point 24.3 de l'ordre du jour provisoire

**EB152/45**  
**21 décembre 2022**

---

# **Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**

## **Rapport du Directeur général**

Le Directeur général a l'honneur de transmettre au Conseil exécutif, à sa cent cinquante-deuxième session, le rapport de la première réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (voir l'annexe), qui a eu lieu en ligne le 12 décembre 2022.

ANNEXE

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DE PRÉVENTION, DE PRÉPARATION ET DE RIPOSTE  
EN CAS D'URGENCE SANITAIRE**

1. La première réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (la Commission permanente) s'est tenue en ligne le 12 décembre 2022. Le D<sup>r</sup> Noor Hisham Abdullah (Malaisie) a été nommé Président et le Professeur Jérôme Salomon (France) Vice-Président de la Commission permanente, et le bureau a ainsi été constitué.
2. Le Directeur général a prononcé une allocution liminaire, souhaité la bienvenue à tous les participants et indiqué qu'il attendait avec intérêt les conseils et le soutien de la Commission permanente, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.
3. Le Président a rappelé les fonctions de la Commission permanente conformément au mandat figurant dans la décision EB151(2). Le Secrétariat a ensuite fait une présentation générale du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et a donné une vue d'ensemble des urgences de santé publique de portée internationale en cours et des dispositifs législatifs et de surveillance pertinents. Un débat fructueux a suivi. Des membres de la Commission permanente et des délégués d'États Membres non représentés ont notamment posé des questions et fait des observations. Il a été souligné que les travaux de la Commission permanente devaient être complémentaires d'autres processus pertinents et qu'il fallait éviter les doubles emplois.
4. Comme la Commission permanente se réunit au moins deux fois par an et présente un rapport sur chacune de ses réunions au Conseil exécutif (conformément au mandat figurant dans la décision EB151(2)), il a été convenu que des réunions pourraient être programmées en mars ou en avril pour faire rapport au Conseil exécutif lors de sa session qui suit l'Assemblée mondiale de la Santé, et en octobre ou en novembre, pour faire rapport au Conseil exécutif lors de sa session qui se tient au début de l'année civile. Au moins l'une de ces deux réunions se tiendra de préférence en présentiel ou sous forme hybride ; les dates des réunions seront fixées par le Président et le Vice-Président, en consultation avec le Directeur général. Les réunions de la Commission permanente seront programmées, autant que possible, en tenant compte des réunions officielles et informelles existantes. Des réunions ponctuelles d'urgence doivent être convoquées, si nécessaire.
5. La Commission permanente a abordé la question du décalage entre les mandats des membres de la Commission permanente, nommés en décembre, et le cycle normal des mandats des membres de commissions qui concorde habituellement avec le calendrier de l'Assemblée de la Santé. La Commission a recommandé au Conseil exécutif d'examiner cette question à sa prochaine réunion.
6. La Commission permanente a examiné et adopté le rapport de la réunion. La séance a été levée.

= = =